

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2013 – 105

Date : 17/12/2013	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée (Période 2012-2017)	Vote : FAVORABLE A L'UNANIMITE
-----------------------------	--	---

Le CSRPN, réuni le 12 avril 2013 a assisté à la présentation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Lachaussée pour la période 2012/2017 réalisé par Benoit PAUL, conservateur du site.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

Après avoir désigné MM. Laurent Godé et Jean François comme rapporteurs pour ce dossier, le CSRPN a entendu leurs conclusions lors de la séance du 17 décembre 2013.

PRESENTATION :

La RNR de Lachaussée présente de multiples centres d'intérêt avec des enjeux forts essentiellement sur l'avifaune mais aussi sur l'herpétofaune et l'entomofaune, les habitats humides et prairiaux. Le plan de gestion proposé fait le point de plus de 3 ans d'activités sur la réserve et propose une large série d'actions prioritaires.

AVIS DU CSRPN:

Le CSRPN, après avoir étudié le dossier, note avec satisfaction la richesse et la diversité de l'ensemble des actions de suivis, de gestion et de conservation proposées.

Le CSRPN apporte les remarques suivantes :

Comme il est proposé que la digue de l'étang Picard soit restaurée, le CSRPN suggère que cette restauration soit raisonnée, si possible, suivant les préconisations du génie végétal.

En ce qui concerne l'étang Comé, étant donné qu'il n'est plus utilisé depuis 3 ans à des fins piscicoles, qu'il sert de filtre important pour l'étang Picard et le grand étang, qu'il est une zone d'intérêt majeur pour l'avifaune, le CSRPN ne voit pas l'intérêt d'intervenir pour l'enlèvement des radeaux de végétation car le comblement naturel de l'étang se ferait au bénéfice de l'avifaune. Il est néanmoins nécessaire de préserver l'état général de la digue et de sa vanne de vidange, ainsi que la fonctionnalité du déversoir d'orage qui pourrait être entravée par l'accumulation des radeaux dérivants. Le risque est l'inondation des terres agricoles en amont dont le propriétaire de l'étang serait responsable. En conséquence, l'enlèvement des radeaux qui auraient dérivé vers la digue paraît nécessaire et doit être discuté, le cas échéant, en comité de gestion de la réserve.

Les financements nécessaires aux travaux dans l'étang de Chaudotte, en assec depuis l'automne dernier, ont été accordés à l'automne 2013. Les travaux auront lieu en 2014.

Mais pour l'avenir, le CSRPN, considérant la faible surface de cet étang, souhaite que le gibier d'eau n'y soit plus chassé, cette chasse lui semblant incompatible avec les objectifs d'une Réserve Naturelle.

En ce qui concerne le réseau de mares et mardelles, au vu de l'importance du site pour l'herpétofaune, le CSRPN souhaite qu'au-delà de l'entretien des points d'eau existants, de nouveaux soient créés pour renforcer les capacités d'accueil. Ainsi, une ou deux mares pourraient être créées au lieu-dit le Neuf étang. D'autre part, le plan a oublié une mare creusée en 1997 dans le cadre du programme LIFE Petite Woèvre zones humides ; il serait bon de la restaurer en même temps que la mare de la parcelle 4a (GHa) située à 20 m au nord-est de celle-ci, pour laquelle d'ailleurs les travaux devraient éliminer l'ensemble des saules croissant sur la berge nord

L'action AD16 « implantation d'une plateforme pour le Balbuzard pêcheur » défendue par certains membres du CSRPN, n'avait pas semblé pertinente à d'autres qui privilégient la solution naturelle, à savoir la construction d'une aire par l'oiseau lui-même et rappellent que la gestion des lisières forestières prévoit la conservation sur une partie de celles-ci d'une bande de vieux bois gardés en vieillissement, et particulièrement ceux aptes à supporter une aire de balbuzard. Cette action, argumentée par Jean François, a été débattue à nouveau lors de la réunion du CSRPN du 17 décembre. Un consensus se fait cette fois en faveur d'une implantation sur le territoire de la réserve et un avis favorable est donné. Une concertation avec l'ONF dont les forêts jouxtent la réserve pourrait être envisagée.

Le CSRPN souhaite que la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans la réserve (AD11) suive le schéma proposé par le Parc naturel régional de Lorraine dans le cadre de sa charte.

Pour l'action FA2 « création d'un espace d'animation », le CSRPN souhaite que soient prises en compte les propositions passées et à venir de création d'une pépinière de plantes aquatiques afin que les projets se complètent.

Le CSRPN, après l'intégration de ces éléments complémentaires, donne un avis favorable au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

